

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 mai 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	18 mai 2020	18 mai 2020
23	21	21+1		

Délibération n° 23052020-025 : Création d'un poste de conseiller municipal délégué

L'an deux mille vingt, le **samedi 23 mai** à dix heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Cédric ROUSSEAU.
Membres absents représentés :
Carole BREUIL, Micheline SIMONNEAU, étant arrivée à 10h42, a participé au vote.
Secrétaire de séance :

Le conseil municipal,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-18,

Considérant qu'il est possible de créer un ou plusieurs postes de conseiller municipal délégué dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégation,

Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine suivant :

- Un poste de conseiller municipal délégué aux finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 2 abstentions :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la création de 1 poste de conseiller municipal délégué,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0523 -- 23052020025 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 27/05/2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 25 mai 2020.

Le Maire,

Walter GARCIA.

